



**AGRICULTURE :
LES INÉGALITÉS
SONT DANS
LE PRÉ**



OXFAM
France

CRÉDITS

Ce brief se base sur une étude de Carine Pionetti, chercheuse indépendante en écologie politique et genre.

Rédaction du brief : Quentin Ghesquiere (Oxfam France).

Avec les contributions de Guillaume Compain, Sandra Lhote-Fernandes, Elise Naccarato, Nicolas Vercken (Oxfam France).

Nous remercions également les personnes suivantes pour leurs précieux commentaires et contributions : Suzie Guichard, Marie Cosquer, Céline Bessière, Anne Picot.

Conception graphique sur logiciels libres : Figures Libres

Crédits photographiques : couverture ©deimagine, intérieur ©Karolina Grabowska et ©Pexels-travel-suisse

Février 2023 – © Oxfam France | @oxfamfrance

Les informations contenues dans ce document étaient correctes au moment de la publication.

AGRICULTURE : LES INÉGALITÉS SONT DANS LE PRÉ

Introduction	4
Les enseignements principaux	5
L'AMPLEUR DES INÉGALITÉS DE GENRE DANS LE MONDE AGRICOLE	6
Un secteur agricole marqué par les inégalités de genre	6
Des politiques sectorielles qui renforcent les inégalités femmes/hommes	9
LES AGRICULTRICES FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	13
Une plus grande vulnérabilité des agricultrices au changement climatique	13
Des femmes plus motrices dans la réponse au changement climatique	16
Nos recommandations	18
Note méthodologique et contexte	20
Notes	21

INTRODUCTION

Depuis des années, Oxfam, en tant qu'organisation féministe, s'engage sur la question des inégalités de genre sous différents prismes : changement climatique, inégalités dans le milieu professionnel, impact des politiques publiques sur le genre, etc. Nos multiples rapports et études montrent l'état et l'ampleur des inégalités de genre dans le monde alors que les femmes sont au cœur des solutions face au changement climatique.

En parallèle, le secteur agricole fait face à un grand défi : il est un des secteurs les plus contributeurs au changement climatique, en France, il compose environ 20,6 % des émissions de gaz à effet de serre¹. Dans le même temps, l'agriculture est à l'avant-garde des effets de ce réchauffement et les acteur·ice·s du secteur en sont les premières victimes. Sécheresses, canicules, évènements climatiques extrêmes, etc. ont des impacts directs sur les rendements agricoles et peuvent occasionner des pertes de récoltes, appauvrir les sols, décimer le bétail. Ce paradoxe montre que l'agriculture est au cœur du défi d'atténuation et d'adaptation qu'exige le réchauffement climatique et il faut à tout prix opérer une transformation du secteur.

Les études sur la contribution des femmes dans le domaine agricole sur les plans de l'atténuation et de l'adaptation manquent en France, c'est pourquoi nous nous sommes interrogé·e·s sur la place des femmes au sein du secteur agricole en transformation, demandé·e·s si le genre affectait davantage la vulnérabilité au changement climatique et comment cette transformation du secteur était affectée par le genre.



LES ENSEIGNEMENTS PRINCIPAUX

RÉMUNÉRATION 29 % INFÉRIEURE

LA RÉMUNÉRATION DES AGRICULTRICES EST 29 % INFÉRIEURE À CELLE DES AGRICULTEURS, SOIT $\frac{1}{4}$ DE PLUS QUE DANS LES AUTRES SECTEURS.



**570 €
MENSUEL**



LA RETRAITE MOYENNE DES AGRICULTRICES EST DE 570 € MENSUELS.

132 000



AGRICULTRICES N'ONT PAS DE STATUT LIÉ À LEUR TRAVAIL AGRICOLE.



PLUS PRÉSENTES DANS L'AGRICULTURE DURABLE

LES AGRICULTRICES SONT SURREPRÉSENTÉES DANS LES PRATIQUES DURABLES : BIO (+13 %), CIRCUITS COURTS, ÉLEVAGE EXTENSIF...



MANQUE DE DONNÉES

IL EXISTE TRÈS PEU DE DONNÉES VENTILÉES PAR GENRE QUI PERMETTRAIT D'ORIENTER LES POLITIQUES AGRICOLES VERS PLUS D'ÉGALITÉ.

1

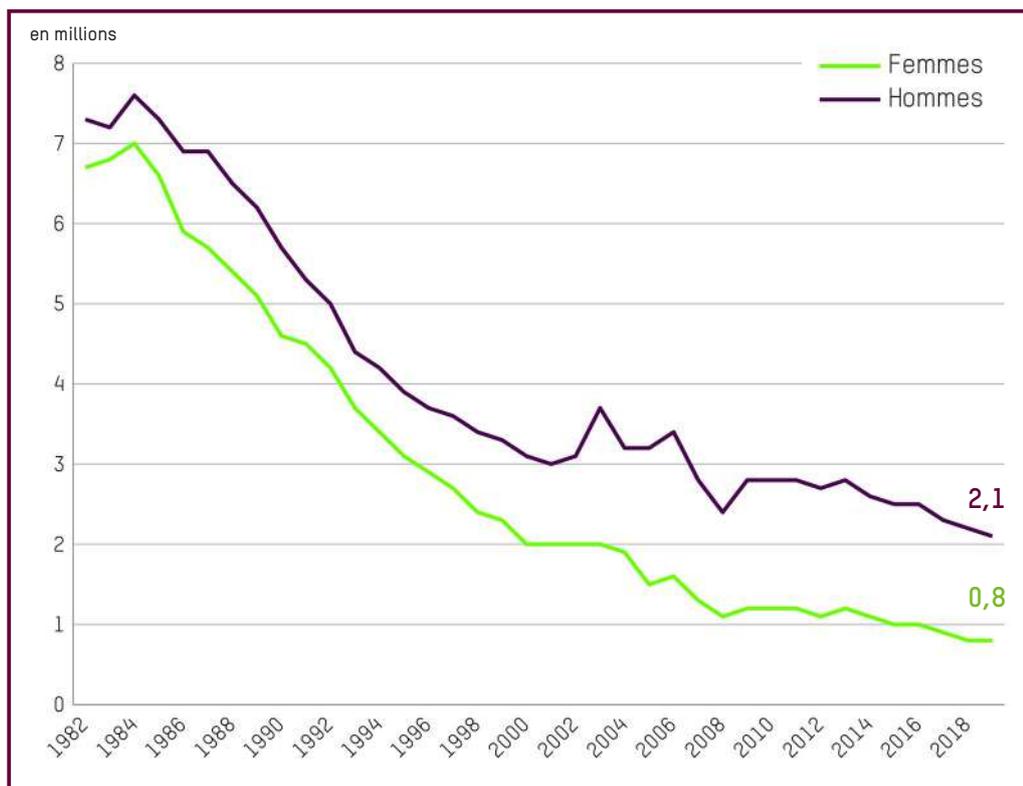
L'AMPLEUR DES INÉGALITÉS DE GENRE DANS LE MONDE AGRICOLE

Dans l'agriculture, les femmes font face à des inégalités multiples : de revenu, d'accès au foncier, à l'investissement, aux aides et aux formations, de charge domestique. Les politiques sectorielles n'enrayent pas, voire renforcent ces inégalités de genre dans la formation, l'installation, l'attribution des aides publiques ou encore la représentation dans les instances. La très faible disponibilité des données genrées est un frein au traitement des inégalités.

Un secteur agricole marqué par les inégalités de genre

PROFIL DES AGRICULTRICES

En France métropolitaine, les femmes représentent 29 % des actifs permanents agricoles en 2020 contre 32 % en 2010. Elles sont, en général, plus âgées que leurs homologues masculins (52 ans en moyenne, et 87 % des agricultrices ont plus de 40 ans).



PART DES AGRICULTEURS EXPLOITANTS DANS L'EMPLOI TOTAL ENTRE 1982 ET 2019

Source : INSEE

Le graphique ci-dessus montre que, dans la baisse générale des personnes travaillant dans l'agriculture, la part des femmes a baissé davantage que celle des hommes. **Un des facteurs pouvant expliquer cette baisse de représentation des agricultrices pour l'ensemble des personnes du secteur est les inégalités structurelles dont elles sont victimes.**

Elles sont majoritairement plus diplômées que leurs homologues masculins, avec une formation générale supérieure pour 55 % d'entre elles, contre 27 % pour les agriculteurs en 2020. Pour les agricultrices, ce taux s'élève à 82 % chez les 40-49 ans.²

On constate une sous-représentation des femmes dans les activités agricoles recensées par l'Agreste (le service de la statistique agricole) : ainsi, l'élevage de chevaux est le seul secteur atteignant la parité (49,6 %). À l'inverse, les femmes sont quasi-absentes dans les exploitations de bois (1,6 %), les entreprises paysagistes (4 %) et peu présentes dans la sylviculture et les entreprises de travaux agricoles (respectivement : 9,9 % et 9,2 %).

Enfin, globalement, les agricultrices sont relativement plus nombreuses dans les petites structures (32 %) que dans les moyennes et les grandes exploitations (25 %). Cette typologie des agricultrices crée des inégalités, comme nous allons le voir.

Malgré une diversité des profils et des secteurs représentés, les femmes sont confrontées à des inégalités structurelles :

- ➔ **Des inégalités de revenus pire que dans les autres secteurs : les agricultrices gagnent en moyenne 29 % de moins que les hommes.**³ Les données du tableau ci-dessous montrent que cet écart est systématique et sur toutes les productions. Cet écart est donc supérieur de 25 % à l'écart salarial femmes/hommes moyen en France.
- ➔ **Des inégalités d'allocations de retraite :** comme dans l'ensemble de la population les écarts de pension de retraites varient en fonction du genre. En 2020, la retraite moyenne agricole, tout genre confondu, est de 700 euros mensuels, avec une différence marquée entre les agriculteurs, à 840 euros par mois, et les agricultrices, à 570 euros par mois, soit 32 % plus faible.⁴ À noter que les lois dite « Chassaigne »⁵ de revalorisation des retraites agricoles a permis d'augmenter les plus petites pensions , celles des conjoint.e.s et des aides familiaux, dont la retraite avoisine les 600 euros, dont la majorité sont des femmes.

ÉCARTS DES REVENUS ANNUELS MOYENS (EN %) ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Source : données partagées par la MSA (Mutualité Sociale Agricole), 2022

Productions	
Cultures céréalières et industrielles	45 %
Viticulture	26 %
Maraîchage	40 %
Élevage Bovin lait	18 %
Pépinière	42 %
Élevage volailles – lapins	27 %
Élevage bovin viande	21 %
Polyculture – polyélevage	34 %
Arboriculture	50 %

- ➔ En 2019, environ 132 200 femmes d'exploitants **n'ont pas de statut qui permette de visibiliser leur action directe ou indirecte sur l'exploitation**, bien qu'elles y jouent un rôle vital, soit environ 20 % de l'ensemble des femmes travaillant sur le secteur agricole. Il s'agit **de femmes d'exploitants qui ne sont ni cheffes, ni collaboratrices d'exploitation**. Elles assurent un complément de revenu au ménage, ce qui contribue indirectement au maintien de l'exploitation. Leur participation à la gestion des exploitations n'est pas directement mesurable, mais réelle : lorsqu'elles sont interrogées lors du recensement agricole, elles déclarent majoritairement aider à la gestion de l'exploitation, bien que n'ayant pas le statut de collaboratrice ».⁶

Des politiques sectorielles qui renforcent les inégalités femmes/hommes

Aux inégalités structurelles identifiées dans cette première section s'ajoutent des obstacles institutionnels qui viennent renforcer ces inégalités.

PEU DE DONNÉES DISPONIBLES

La plupart des données disponibles ne permettent pas d'identifier la nature et l'étendue des inégalités dont sont victimes les agricultrices. L'ancienne Haute-fonctionnaire chargée de l'égalité des droits femmes-hommes au ministère de l'Agriculture témoigne : « *le recueil de données ventilées selon le genre n'est pas la priorité du département des statistiques agricoles* ».

Une expérimentation du « Budget intégrant l'égalité » (BIE) ou « Budget sensible au genre » pilotée par la direction du budget de Bercy et le secrétariat d'État chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes, à laquelle le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation s'est associé, a été menée sur 2018 et 2019. Le BIE avait pour objectif de vérifier comment l'argent public contribuait ou non à faire progresser l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Or, depuis, aucune mesure sensible de la part du ministère n'a été recensée pour concrétiser cette expérimentation.

FREINS À L'INSTALLATION DES AGRICULTRICES

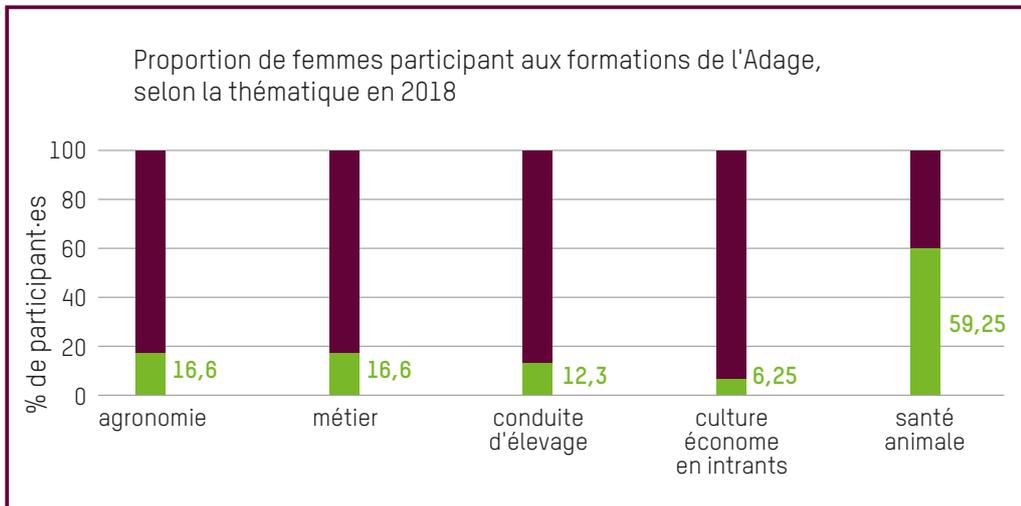
Davantage de femmes s'installent « hors cadre familial » (sans bénéficier d'un giron familial préexistant à l'installation).⁷ Dans ce contexte, de multiples difficultés cumulatives sont rencontrées pour l'accès au foncier :

- ➔ Les prêts bancaires sont moins élevés chez les femmes que chez les hommes⁸ ;
- ➔ Les vendeur-euse-s ou bailleurs de terres potentiels sont plus défiant vis-à-vis des femmes⁹ ; de nombreux témoignages viennent corroborer cette défiance qui se traduit par des refus de ventes ou de baux ;
- ➔ Elles font face à des systèmes de pensée stéréotypés et une remise en cause constante de leur légitimité et de leurs compétences¹⁰ ;
- ➔ Elles bénéficient proportionnellement moins de la DJA (Dotation jeune agriculteur)¹¹ : **en 2020, les femmes représentent près de 40 % des personnes qui se sont installées en agriculture, mais seulement 23 % sont bénéficiaires de la DJA.**

FREINS À LA FORMATION ET À L'ENGAGEMENT DANS LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

Les femmes participent moins que les hommes aux formations proposées¹² ; plusieurs facteurs cumulatifs tendent à renforcer ce phénomène :

- ➔ Manque de temps causé par une charge domestique plus élevée ;
- ➔ L'implication du conjoint ou associé masculin, qui va plus facilement participer aux formations que l'associée ou conjointe¹³ ;
- ➔ Manque de légitimité ressenti par les agricultrices¹⁴.



**LA FORMATION,
UN LEVIER VERS
PLUS D'ÉGALITÉ,
ENCORE TROP
PEU ACTIONNÉ**

Dans le même temps, **les agricultrices sont moins engagées dans les organisations professionnelles et dans les syndicats agricoles**, notamment dans les postes à responsabilité.¹⁵

Plusieurs facteurs expliquent cette sous représentation parmi lesquels la misogynie des institutions, qui dissuade les femmes d'y entrer ou d'y rester. D'autres critères peuvent être cités ici : la charge domestique trop importante, les freins à la formation, etc.

DES INÉGALITÉS DANS L'ATTRIBUTION DES AIDES DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

Les données détaillées de la PAC ne sont pas publiques. Aussi, il est impossible de faire une analyse des données dans la mesure où elles ne sont pas ventilées par sexe. Malgré cette difficulté, il est possible, à partir du profil des agricultrices obtenu grâce aux données d'Agreste de démontrer que les femmes sont pénalisées par les aides attribuées dans le cadre de la PAC, en croisant les données :

- ➔ Les aides se concentrent dans les exploitations céréalières, en bovin lait et viande et en polyculture élevage : exploitations où les femmes sont moins représentées que les hommes (25 % environ) ;
- ➔ L'effet d'accaparement des aides et des terres agricoles induit par la PAC creuse les inégalités de genre car les agricultrices sont beaucoup moins représentées dans les exploitations de grande culture industrielle¹⁶.

En outre, d'autres gouvernements de l'Union européenne ont réalisé des études montrant le renforcement des inégalités de genre par les aides de la PAC¹⁷.

LA CHARGE DOMESTIQUE INÉGALEMENT RÉPARTIE

Selon une étude de la FNAB (Fédération Nationale d'Agriculture Biologique) réalisée en 2019, **66 % des agricultrices bio en couple affirment prendre en charge la totalité ou presque des tâches ménagères¹⁸**.



« La culture patriarcale domine encore, que ce soit en Corse, ou en Bretagne ! Les femmes vont réaliser les tâches les moins valorisées – même si elles ont les compétences techniques – tandis que les hommes occupent l'espace et réalisent toutes les tâches valorisantes. »
Isabelle, apicultrice

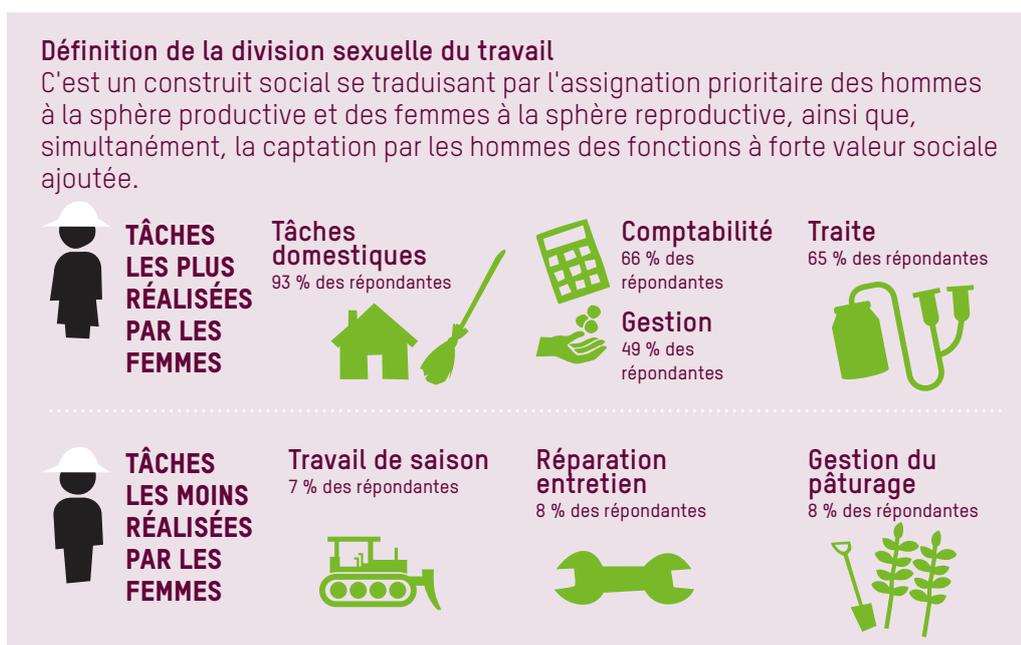
La séparation entre vie privée et professionnelle est moins marquée dans l'agriculture du fait que souvent, sur une ferme, tout se passe autour de la maison et les activités sont imbriquées. Cette répartition s'explique aussi par la division sphère publique/ sphère privée et à son institutionnalisation, décrite par les analyses féministes des rapports de genre.

Des études internationales montrent que les violences basées sur le genre sont sur-représentées dans le monde agricole¹⁹.

Il manque pourtant encore des données quantitatives et génériques sur cette répartition de la charge domestique dans les foyers agricoles, qui permettraient d'atténuer le problème grâce à des mesures d'accompagnement. Au delà du secteur agricole, les femmes assurent plus de ¾ du travail de soin non-rémunéré.

À ces obligations domestiques est associée la charge mentale inégalement répartie et s'ajoutent les tâches quotidiennes, la comptabilité, la gestion administrative, la transformation et la vente.

Source : graphe extrait de Duperray L. 2019, la progression de l'égalité femmes-hommes en agriculture. Enquête au sein du CIVAM Adage 35.



Afin de remédier à cette inégalité des charges pesant sur les agricultrices, des collectifs féminins ont vu le jour pour offrir des espaces de discussion et de remise en question pour que la division sexuelle du travail plus équitable puisse être trouvée et mise en place²⁰.

Bien qu'évoluant dans des contextes différents et ne répondant pas aux mêmes problématiques, inhérentes à leurs pays, nous avons pu observer que la plupart des facteurs défavorables aux agricultrices, tels que des freins à l'accès aux investissements et aux ressources, des financements mal ciblés, ainsi qu'au manque de données, mais aussi des difficultés d'accès aux institutions représentatives, qui sont d'ailleurs aussi présentes dans des pays du Sud, comme l'a montré notre rapport relatif aux inégalités de genre et sécurité alimentaire au niveau mondial, publié en 2019²¹.

2

LES AGRICULTRICES FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Si les agricultrices exercent dans des domaines plus vulnérables aux impacts du changement climatique (viticulture, maraîchage...), elles sont aussi plus nombreuses à adopter des pratiques durables (bio, circuits courts, élevage extensif...). L'absence de critères genrés dans les politiques publiques aggrave les inégalités face au changement climatique.

Une plus grande vulnérabilité des agricultrices au changement climatique

IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LES AGRICULTRICES

Les agricultrices sont proportionnellement plus présentes dans certaines cultures parmi les plus vulnérables aux effets du changement climatique, comme la viticulture et le maraîchage et, en fonction de la zone géographique, de l'élevage.²²

Les inégalités auxquelles elles font face (inégalité de revenu, d'accès au foncier, à l'investissement, d'accès aux aides et aux formations) aggravent leur vulnérabilité car cela affecte directement leur capacité d'adaptation.

**POURCENTAGE
DE FEMMES
DANS
DIFFÉRENTS
SECTEURS DE
PRODUCTION**

Source : données par la
MSA, recensement agricole
de 2020/2021

Productions	Total Homme	Total Femme	Femme en %
Élevage de chevaux	3 199	3 227	50 %
Élevages de petits animaux (hors volaille, lapins)	3 842	2 299	37 %
Élevage de volailles, lapins	7 595	3 849	34 %
Élevage ovins, caprins	14 078	7 158	34 %
Viticulture	31 530	12 629	29 %
Maraîchage, floriculture	10 052	3 787	27 %
Arboriculture fruitière	6 269	2 143	25 %
Élevage bovins lait	49 674	15 463	24 %
Cultures céréalières et industrielles	57 428	16 822	23 %
Cultures et élevages non spécialisés, polyculture, polyélevage	43 029	13 182	23 %
Élevage bovins viande	38 500	11 655	23 %
Élevage porcins	4 956	1 434	22 %
Conchyliculture	1 073	251	22 %
Élevage bovins mixte	10 011	2 635	21 %

Par exemple, les mesures du plan de relance, stratégie du gouvernement pour relancer l'économie française après la période de la COVID19, ne comportent pas de critères qui permettent de mieux soutenir les exploitations agricoles de petite taille: les petites structures ne peuvent pas prétendre à certaines de ces aides, dont les montants planchers excèdent les montants nécessaires à ces exploitations.

Des témoignages d'agents de l'Ademe rapportent, par ailleurs, que les aides du plan de relance ne comportaient pas de critères permettant de mieux soutenir les exploitations agricoles les moins polluantes et les plus engagées dans la souveraineté alimentaire des territoires.

Oxfam a d'ailleurs publié un rapport intitulé : Pour un plan de relance féministe ! afin de montrer les impacts de la pandémie sur les inégalités femmes-hommes et a formulé plusieurs recommandations, dont la budgétisation sensible au genre et la mise en place de politiques publiques qui déchargent les femmes de tâches domestiques non-considérées, et non rémunérées.

Au niveau mondial, le deuxième volet du sixième rapport d'évaluation du GIEC publié en février dernier²³ montre également que les impacts du changement climatique touchent en particulier les femmes.

L'EMPLOI SALARIÉ FÉMININ COMME VARIABLE D'AJUSTEMENT À LA RÉSILIENCE CLIMATIQUE

Les entretiens menés dans le cadre de cette enquête ainsi que les agrégations de données, notamment sur la précarité plus élevée des femmes dans le secteur agricole ont révélé une tendance à l'utilisation de la rémunération et du statut des femmes en tant que variable d'ajustement, permettant à l'exploitation de faire face aux aléas, tels que les événements climatiques provoquant une perte de rendement ou un sinistre sur l'exploitation.

VIOLENCES SUBIES PAR LES FEMMES LIÉES À LA VULNÉRABILITÉ CLIMATIQUE

Notre enquête a révélé que la présence quasi systématique des hommes dans des positions de pouvoir formel ou informel pouvait constituer des entraves pour les agricultrices, non seulement dans les organisations professionnelles, mais aussi dans la recherche de solutions aux aléas climatiques, sur le terrain. Le témoignage d'une apicultrice montre que la préservation du *statu quo* dans les structures du monde agricole nuit directement aux agricultrices.



« Un jour, quand je suis allée poser mes ruches en montagne, après avoir obtenu l'accord du forestier et consulté les chasseurs, un gars armé a débarqué au moment où j'arrivais. Il m'a menacée, j'ai dû parlementer. (...) En fait, dans mon métier, je me retrouve sans arrêt face à des hommes qui occupent physiquement le territoire et ont du pouvoir : les maires, les agents de l'ONF, les chasseurs, les autres agriculteurs, les propriétaires de terre - quasiment tous sont des hommes. Je suis à la merci de chaque homme qui a une parcelle de pouvoir dans les zones où je travaille avec mes ruches. »

Isabelle, *apicultrice*

Cette vulnérabilité renforcée à raison du genre est aussi démontrée au niveau mondial. Les hommes ont davantage accès au capital social et aux moyens de sortir de la crise (leur revenu leur permet de rembourser leurs dettes passées et d'obtenir de nouveaux prêts agricoles), tandis que les femmes font souvent face à de lourdes contraintes de temps, compte tenu de leur rôle prépondérant dans la sécurité alimentaire de leur ménage.²⁴

Des femmes plus motrices dans la réponse au changement climatique

LES EXPLOITATIONS BIO SONT BOOSTÉES PAR LES FEMMES

Les femmes gèrent un tiers des exploitations en bio alors qu'elles ne composent, pour tout le secteur, que 29 % des actifs permanents agricoles. Surtout, **elles sont surreprésentées, en tant que cheffes d'exploitation dans les exploitations bio (46 % contre 27 % toutes exploitations confondues).**

60 % des agricultrices bio ne viennent pas d'une famille d'agriculteur·ice·s et pour un tiers d'entre elles, l'agriculture est une reconversion professionnelle.²⁵ Les exploitations gérées par des femmes sont plus souvent tournées vers les circuits courts et la vente directe que celles gérées par des hommes.²⁶

MALGRÉ LES INÉGALITÉS, LES AGRICULTRICES SONT GLOBALEMENT MOINS ENDETTÉES

L'endettement des agricultrices est moindre que celui des agriculteurs. En effet, les femmes sont moins présentes que leurs homologues masculins sur les productions marquées par les plus forts taux d'endettement comme l'élevage porcin, où la part des femmes n'est que de 22 %. On a vu que les exploitations gérées par des femmes sont globalement moins grandes que celles des hommes, avec des charges et investissements moins importants, et les femmes sont peu représentées sur les grandes exploitations – qui sont aussi les plus endettées.

Cette situation de moindre endettement constitue un atout dans les stratégies d'adaptation au changement climatique puisqu'il permettra de réorienter les pratiques agricoles plus facilement.

MALGRÉ LES FREINS, LES FEMMES ACTRICES DE L'ADAPTATION

Leur taux d'endettement plus faible représente un atout important concernant leur capacité à la gestion des aléas climatiques et l'élaboration de stratégies. Il ressort, en outre, des entretiens, une capacité forte à la prise en compte transversale de l'exploitation, intégrant la ferme, l'alimentation, la santé, les circuits et le bien-être familial, s'expliquant en raison de la charge domestique pesant plus proportionnellement sur les femmes. Des collectifs émergent pour faciliter l'échange, le partage et la solidarité inter-exploitations, ce qui renforce *in fine* leur pouvoir d'action, leur sentiment de légitimité et leur confiance en soi.

Dans la mesure où les impacts du changement climatique aggravent la situation des agricultrices, les politiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique doivent tenir compte de l'aggravation des inégalités et y intégrer cette dimension afin que l'étendue des inégalités soit mieux connue, et que des politiques publiques agricoles soient sensibles au genre.

Les Nations Unies développent également de multiples programmes pour le renforcement des capacités des agricultrices et l'amélioration de la prise en compte des femmes en tant qu'actrices du changement dans l'agriculture.²⁷

L'agriculture, secteur d'une part responsable de 20 % des émissions de GES françaises, et d'autre part très vulnérable au changement climatique, est appelée à se transformer rapidement pour faire face à l'urgence. Les pratiques durables doivent être favorisées par des politiques sectorielles incitatives. Pour cela, des données genrées fiables sont indispensables.

NOS RECOMMANDATIONS

MIEUX COMPTER :

- ➔ Au niveau du ministère de l'agriculture :
 - Orienter le service de la statistique agricole Agreste vers la production d'un plus grand nombre de données ventilées par sexe, en collaboration avec la MSA, sur toutes les thématiques permettant de suivre l'évolution du monde agricole : type et taille des exploitations par production et par région ; aides à l'installation et autres aides agricoles ; revenus : endettement ; retraite, etc, en modifiant le décret n°57-178 du 15 février 1957.
 - Produire des analyses Genre poussées sur l'attribution des aides publiques dans le domaine de l'agriculture et de la transition agro-écologique.
 - Étendre l'analyse budgétaire sensible au genre à l'ensemble des aides publiques qui financent directement ou indirectement l'agriculture française.
 - Produire une étude pour mesurer l'ampleur de la contribution du travail non rémunéré entrant dans le secteur agricole.

- ➔ Au niveau de la Commission Européenne :

Rendre obligatoire la ventilation par sexe des données publiques de la Politique Agricole Commune.

- ➔ Harmoniser les statuts pour permettre au travail agricole fourni par les femmes d'être mieux identifié et que les agricultrices soient mieux rémunérées et puissent cotiser plus justement afin de leur garantir un revenu et une protection sociale adéquate tout au long de leur vie.

ORIENTER LES POLITIQUES PUBLIQUES :

- ➔ Tendre vers la parité des organisations agricoles, des instances décisionnaires, et du ministère, en s'inspirant des quotas dans les conseil d'administration et les comités exécutifs des grandes entreprises.

- ➔ Adapter la formation initiale pour lutter contre les stéréotypes de genre dès la pré-installation.

- ➔ Former tou-te-s les agent-e-s du ministère de l'Agriculture aux questions de genre.

ANTICIPER LA TRANSITION :

- ➔ Réaliser une étude financée par l'État sur l'adaptation au changement climatique vue sous le prisme du genre en France.

- ➔ Réaliser une analyse sensible au genre dans le cadre de la révision de la stratégie nationale d'adaptation au changement climatique. L'impact du changement climatique affecte davantage les femmes au niveau mondial. L'agriculture étant un secteur particulièrement sensible au changement climatique, il est nécessaire d'évaluer précisément son impact sur les agricultrices et comment les techniques d'adaptations peuvent prendre en compte ces impacts.
- ➔ Adopter des politiques publiques favorisant l'installation et les structures gérées par les femmes.
- ➔ Réformer la Dotation Jeune Agriculteur afin que son attribution et son montant favorise l'installation des agricultrices, notamment en supprimant les montants « plancher » ou en supprimant le critère d'âge.
- ➔ Conditionner l'attribution de financements publics à l'agriculture au respect de principes et de pratiques égalitaires entre les femmes et les hommes (égaconditionnalité); Par exemple, dans le cadre du Plan Stratégique National, en fonction des productions et de la zone géographique, revaloriser les aides à l'installation en fonction du genre, comme établi dans le PSN de l'Espagne²⁸.
- ➔ Inscrire la budgétisation sensible au genre dans la prochaine Loi d'Orientation Agricole.
- ➔ Pour favoriser l'installation des agricultrices, généraliser l'accès à la formation continue pour tout·es les agriculteur·ice·s.
- ➔ Conditionner l'attribution d'autorisations administratives dans le domaine agricole au respect de principes et de pratiques égalitaires entre les femmes et les hommes, notamment dans l'élaboration et les politiques concernant les schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme des collectivités.
- ➔ Favoriser les pratiques agroécologiques plus résilientes dans le cadre de politiques d'adaptation au changement climatique.

NOTE MÉTHODOLOGIQUE ET CONTEXTE

Ce brief s'appuie sur une étude réalisée par Carine Pionetti, chercheuse indépendante en écologie politique et genre/droits des femmes.

Cette étude est une enquête exploratoire, résultat d'une recherche bibliographique approfondie d'études parues sur le sujet, séries de témoignages et d'enquêtes issues d'études précédentes. En outre, ce rapport se base également sur l'analyse de données issues de la base Agreste, le service de la statistique et de la prospective du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire ainsi que de la base recueillie par la Mutualité sociale agricole et de quinze entretiens menés avec des agricultrices françaises (en viticulture, maraîchage, élevage de volailles et bovin, en apiculture et polyculture) et des représentant.es d'institutions du monde agricole (Mutualité sociale agricole, ministère de l'Agriculture, CIVAM, FNAB, ADEME et Confédération Paysanne). Nous avons été contraints d'utiliser le concept binaire femmes/hommes en raison d'absence de données ventilées sur d'autres catégories d'identification genrées.

L'ensemble des chiffres énoncés dans cette section sont issus du recensement agricole du ministère de l'Agriculture établi en 2020, dont les données sont extrêmement limitées et ne permettent que de dresser un profil partiel et par conséquent, lacunaire, des agricultrices.

Cette étude s'appuie sur les statistiques agricoles issues du ministère de l'agriculture pour la France métropolitaine.

S'il existe des études relatives aux inégalités de genre dans l'agriculture au niveau mondial, l'ampleur des inégalités femmes/hommes sur le secteur en France est mal documenté. Les données ne sont pas ventilées, souvent datées quand elles ne sont pas inexistantes. Il faut également noter que la recherche spécifique sur le secteur agricole est rare. Plusieurs recherches, qui n'ont pas été mentionnées au sein du rapport, rappellent que la statistique agricole est historiquement liée à l'invisibilisation du travail des agricultrices, voir notamment les travaux de Rose-Marie Lagrave, Alice Barthez, Céline Bessière, Madlyne Samak, Christophe Giraud ou Clémentine Comer.

Aussi, ce rapport a pour but de mettre en lumière cette nécessité de mieux renseigner l'ampleur de ces discriminations, de faire un bilan global de l'état des inégalités femmes/hommes dans l'agriculture française avec les données disponibles et de proposer des mesures à différents niveaux pour atténuer ou remédier à ces inégalités.

NOTES

1 https://www.citepa.org/wp-content/uploads/Citepa_Rapport-Secten-2022_Agriculture_v1.0.pdf

2 Graph'Agri 2022, service de la statistique agricole Agreste, Ministre de l'agriculture, de l'alimentation et de la souveraineté alimentaire.

3 [LOI n° 2020-839 du 3 juillet 2020 et LOI n° 2021-1679 du 17 décembre 2021 visant à assurer la revalorisation des pensions de retraites agricoles les plus faibles](#)

4 [Statistiques de la MSA, 2019](#)

5 Source : donnée partagée par la MSA en 2022, basé sur le revenu professionnel agricole annuel moyen : 9679 euros pour les femmes contre 13658 euros pour les hommes.

6 <https://statistiques.msa.fr/publication/la-population-feminine-en-agriculture-en-2019-infostat/>

7 Confédération Paysanne - [Guide sur l'installation agricole au féminin](#) : en 2017, 71 % des installations d'agricultrices étaient hors-cadre familial, alors que la même année, 46 % des installations d'agriculteurs étaient hors cadre familial, dans les Hautes-Alpes.

8 « *Les prêts bancaires sont plus modiques pour elles que ceux qui sont consentis pour leurs homologues masculins. Le recours à d'autres structures financières (coopératives, abattoirs) accroît leur taux d'endettement au démarrage de l'activité. Il en découle des écarts en termes de durée de prêts allant de 25 ans en moyenne pour les femmes à dix ans pour les hommes* ». Rapport d'information du Sénat, « Femmes et agriculture : pour l'égalité dans les territoires » fait au nom de la délégation aux droits des femmes n° 615 (2016-2017) - 5 juillet 2017

9 Idem

10 Lien vers les différents guides «Devenir Agricultrice bio», et « Devenir Paysanne »

11 Graph'Agri 2022, service de la statistique agricole Agreste, ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Souveraineté alimentaire.

12 [Études de l'Adage 35 sur les femmes en agriculture](#)

13 Idem

14 Idem

15 Comer, C., 2014, « Dans la vague de la parité : la mobilisation souterraine des agricultrices pour la représentation professionnelle », GREP/Revue « Pour », n°222, pp. 193- 199.
<https://www.cairn.info/revue-pour-2014-2-page-193.html>

16 Graph'Agri 2022, service de la statistique agricole Agreste, ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Souveraineté alimentaire.

17 <https://www.mapa.gob.es/va/prensa/ultimas-noticias/las-mujeres-reciben-menos-de-la-tercera-parte-de-las-ayudas-directas-y-de-desarrollo-rural-de-la-pac/tcm:39-626568>

18 FNAB, 2019, Quelle place pour les femmes en agriculture biologique? <https://www.terre-net.fr/actualite-agricole/economie-social/article/place-des-femmes-dans-l-agriculture-bio-etude-de-la-fnab-202-167123.html>

19 <https://www.fao.org/3/i7928en/i7928EN.pdf>

20 Sophie témoigne qu'après la rencontre nationale des groupes de femmes en Loire-Atlantique, elle a pris conscience que les tâches domestiques pouvaient être considérées comme du travail et pas du temps personnel.

21 P. 46 du rapport.

22 Graph'Agri 2022, service de la statistique agricole Agreste, Ministre de l'agriculture, de l'alimentation et de la souveraineté alimentaire.

23 https://report.ipcc.ch/ar6/wg2/IPCC_AR6_WGII_FullReport.pdf P. 819.

24 Rapport d'Oxfam, Inégalités de genre et insécurité alimentaire, 2019.

25 Etude de la FNAB et de l'Agence bio, « la place des femmes dans l'agriculture biologique et les freins à leur engagement dans le réseau et, plus largement, dans les mouvements agricoles » 2018.

26 Graph'Agri 2022, service de la statistique agricole Agreste, ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Souveraineté alimentaire.

27 <https://www.adaptation-undp.org/Impact2/topics/food-nutritional-security.html>

28 https://agriculture.ec.europa.eu/system/files/2022-09/csp-a-a-glance-spain_en.pdf

